

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-623 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

# EMMÉNAGEMENT 27, RUE DOYEN RENE GOSSE

## Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** la demande de Monsieur BLANCHARD Daniel pour emménagement au 27 Rue Doyen René Gosse ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour faciliter l'emménagement ;

#### **ARRETE**

## Article 1:

Le dimanche 23 novembre 2025 de 12h à 17h, le stationnement sera interdit devant le N°27 Rue Doyen René Gosse sur 2 places de stationnement.

#### Article 2:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur Monsieur BLANCHARD Daniel.

#### Article 3:

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de l'emménagement.

#### Article 4:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

# Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

# Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 12 novembre 2025.

Par délégation du N Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.